

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Profil sectoriel



Faits et chiffres sur le secteur, 2016

Recettes d'exploitation totales*	67,5 G\$
PIB total (en \$ CA de 2007) <i>Pourcentage du PIB du Canada</i>	30 G\$ 1,8%
Nombre total d'emplois <i>Fluctuation depuis 2007</i>	127 000 +3%
Salaire horaire moyen (à l'exclusion des heures supplémentaires) <i>Fluctuation corrigée en fonction de l'inflation depuis 2007</i>	30,00 \$ -1%
Croissance de la productivité de 2007 à 2016	14%
Nombre moyen d'heures de travail par semaine (à l'exclusion des heures supplémentaires)	35
Nombre moyen d'heures supplémentaires par année	62
Taux de syndicalisation	29%
Nombre de membres d'Unifor dans le secteur	26 400
Pourcentage de membres d'Unifor	9%
Nombre d'unités de négociation d'Unifor	205
Taille moyenne des unités de négociation	129

Source: CANSIM, Service de recherche d'Unifor

*Données de 2015



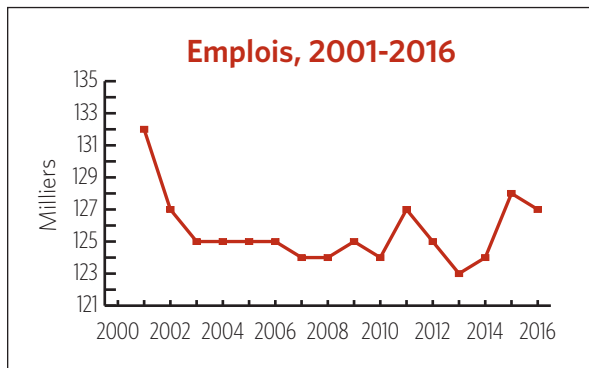
unifor
theUnion | le syndicat

unifor.org

Conditions actuelles

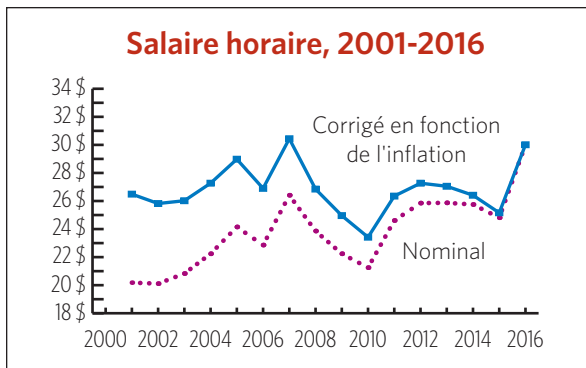
Le secteur des télécommunications englobe des centaines de fournisseurs de services. Il est dominé par Bell Canada, Telus et Rogers, mais il compte également d'autres grandes entreprises, comme Shaw, Vidéotron, Allstream, Cogeco et SaskTel.

Dans ce secteur en évolution rapide, les conditions économiques varient grandement. Le secteur emploie 127 000 personnes, soit 3 % de plus qu'en 2007. En partie grâce au taux élevé de syndicalisation, les salaires moyens, qui oscillent autour de 30 \$ l'heure, sont supérieurs de près de 30 % à la moyenne canadienne.



Bien qu'ils soient légèrement en baisse par rapport à la décennie précédente, les gains horaires moyens (corrégés en fonction de l'inflation) ont augmenté de près de 30 % depuis 2010 (après avoir dégringolé pendant et après la grande récession de 2008-2009). En raison de l'augmentation des salaires et du nombre d'heures de travail par semaine, les gains hebdomadaires moyens ont atteint un niveau record en 2016.

Des conventions collectives centrales couvrent les membres et les sections locales qui



partagent le même employeur. Toutefois, les principales conventions collectives d'Unifor dans le secteur des télécommunications ont des dates d'expiration différentes.

Les membres d'Unifor dans le secteur des télécommunications font face à une série de difficultés communes: changements de propriétaire des entreprises de télécommunications (qui découlent en partie de la législation fédérale concernant la propriété étrangère), absence de réglementation rigoureuse, accès aux services, sous-traitance et délocalisation du travail, avancées technologiques, sécurité d'emploi, attaques contre les salaires et les avantages sociaux des travailleurs, etc.

Unifor dans l'industrie canadienne des télécommunications

Employeurs choisis	Nombre approximatif de membres
Bell Canada	17 500
SaskTel	3 000
Zayo Canada	800

Unifor, le syndicat le plus important dans le secteur des télécommunications, représente environ 26 000 travailleuses et travailleurs dans plusieurs petites et grandes entreprises à la grandeur du pays. Représentant près de 10 % des effectifs, les télécommunications figurent parmi les plus grands secteurs d'Unifor et comptent l'un des plus grands employeurs uniques d'Unifor, soit Bell Canada.

Les deux tiers des effectifs d'Unifor dans le secteur des télécommunications travaillent pour Bell Canada ou l'une de ses filiales, dont Bell Aliant, Bell Solutions techniques, Expertech, MTS et Progistix Solutions. Plus de 10 % travaillent pour SaskTel, alors que les autres sont répartis dans diverses entreprises privées (parfois cotées en bourse).

L'Ontario et le Québec représentent les deux tiers des effectifs dans le secteur. Les autres membres travaillent en Colombie-Britannique, dans les Prairies et dans la région de l'Atlantique.

Prochaine étape : Développer l'industrie des télécommunications

En 2012, le gouvernement fédéral a modifié les dispositions régissant la propriété étrangère de la Loi sur les télécommunications. Notamment, il permet dorénavant que des entreprises de télécommunications soient détenues à moins de 80 % par des intérêts canadiens, à condition qu'elles représentent moins de 10 % des recettes totales de l'industrie. À l'heure actuelle, seuls Bell, Telus et Rogers représentent individuellement plus de 10 % du marché canadien.

L'incidence de l'augmentation des entreprises étrangères sur le marché canadien soulève un certain nombre de préoccupations. En premier lieu, rien ne garantit que l'augmentation du nombre d'entreprises étrangères entraîne une baisse des tarifs ou une amélioration des services. Le marché canadien du sans-fil compte parmi les plus concurrentiels de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Leur nombre total de fournisseurs de services sans fil diminuerait probablement s'il était plus facile pour les entreprises étrangères (surtout les grandes entreprises désireuses de pénétrer le marché) d'acquérir des entreprises de petite taille. En fait, une trop forte concentration du marché des télécommunications pourrait être pire pour les consommatrices et consommateurs. En deuxième lieu, la propriété étrangère risque de compromettre l'innovation et la culture canadiennes. Les télécommunications, les médias et la radiodiffusion ont évolué d'une manière qui les lie maintenant intimement. En troisième lieu, le contrôle étranger accru dans l'industrie des télécommunications soulève également des inquiétudes quant à la sécurité nationale et au respect de la vie privée. Des lois canadiennes régissent les activités des entreprises canadiennes et protègent la vie privée et la sécurité de la population. Or, il est beaucoup plus difficile d'appliquer ces lois aux entreprises établies à l'étranger. Le commissaire à la protection de la vie privée du Canada a déjà déterminé que, dès qu'elles quittent le Canada, les données relèvent de la responsabilité des autres pays et sont soumises à leurs lois.

En 2016, Bell a annoncé l'acquisition de MTS. Il a ensuite rempli toutes les exigences réglementaires pour que la transaction soit conclue. Or, on craignait que la transaction accroisse davantage la concentration dans le secteur des télécommunications et, surtout,

restreigne la concurrence dans le domaine des services sans fil de détail au Manitoba. Le Bureau de la concurrence a forcé Bell à vendre un certain nombre de magasins de détail, à abandonner près de 15 000 abonnés et à céder 40 MHz de spectre à Xplornet, même si le contrat d'achat de MTS exigeait déjà qu'il transfère une partie de ses nouveaux abonnés à Telus.

En 2016, à la suite des élections provinciales en Saskatchewan, la société d'État SaskTel a décidé d'évaluer l'incidence et le risque que l'acquisition de MTS par Bell présentait pour elle. Peu après, le gouvernement de la Saskatchewan a prévu un déficit budgétaire important et le premier ministre Brad Wall a déclaré publiquement qu'il envisagerait de vendre des sociétés d'État pour générer des revenus pour la province. Comme le Parti saskatchewanais a plusieurs privatisations à son actif, les membres d'Unifor dans le secteur des télécommunications étaient sérieusement inquiets. En mars 2017, le gouvernement de Brad Wall a adopté le projet de loi 40. Celui-ci facilite la privatisation des sociétés d'État, comme SaskTel. Il faut s'opposer à la privatisation pour de nombreuses raisons, dont la pression à la baisse qu'elle exerce inévitablement sur les salaires et les conditions de travail.

Principaux enjeux liés au développement du secteur

- S'opposer à la privatisation de SaskTel par le gouvernement de Brad Wall pour éviter d'affaiblir les conditions de travail et les salaires chez un employeur vital d'Unifor.
- Rien ne devrait restreindre ou empêcher le Canada dans le nouveau PTP d'établir des règles limitant la propriété étrangère des services de télécommunications, qu'elles existent déjà ou qu'elles soient applicables dans le futur.
- Des éclaircissements sont nécessaires quant à la latitude que le PTP accorderait à Industrie Canada en matière de politiques et à sa capacité de formuler des règles d'attribution de fréquences qui servent l'intérêt public.



unifor
the Union | lesyndicat